



VIDE GRENIER DIMANCHE 29 MARS 2026

Organisé par l'association « Village en Fête »

Renseignement au : 06.10.11.35.41 OU au 06.47.87.81.00.

Bulletin à renvoyer avec **la photocopie de la pièce d'identité** recto/verso et

le paiement avant le **25 mars 2026** à :

VILLAGE EN FETES

889 route de TISSOUGNERES

82290 BARRY D'ISLEMADE

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ Port. : __ / __ / __ / __ / __

Mail :

Emplacement Intérieur : 5€ (la table ou le portant) x =€

Emplacement Extérieur : 10€ (les 5mètres) x =€

AUCUN remboursement ne sera fait

Fait à :

Le : __ / __ / __

Signature :

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Le vide-greniers est organisé par le comité des fêtes « Village en fêtes » de La Ville - Dieu Du Temple, le 29 mars 2026, à la salle des fêtes ainsi que sur la place.

La manifestation est réservée aux particuliers. La vente d'objets neufs, alimentaires, dangereux, illégaux ou contrefaits est interdite.

L'inscription est obligatoire.

Les emplacements sont attribués par l'organisateur et ne peuvent être ni échangés ni cédés.

L'installation des stands se fera de 06 heures à 07 heures 30.

Les exposants sont responsables de leurs biens.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Toute participation vaut acceptation du présent règlement.



VIDE GRENIER DIMANCHE 29 MARS 2026

Organisé par l'association « Village en Fête »

Renseignement au : 06.10.11.35.41 OU au 06.47.87.81.00.

Bulletin à renvoyer avec **la photocopie de la pièce d'identité** recto/verso et

le paiement avant le **25 mars 2026** à :

VILLAGE EN FETES

889 route de TISSOUGNERES

82290 BARRY D'ISLEMADE

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ Port. : __ / __ / __ / __ / __

Mail :

Emplacement Intérieur : 5€ (la table ou le portant) x =€

Emplacement Extérieur : 10€ (les 5mètres) x =€

AUCUN remboursement ne sera fait

Fait à :

Le : __ / __ / ____

Signature :

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Le vide-greniers est organisé par le comité des fêtes « Village en fêtes » de La Ville - Dieu Du Temple, le 29 mars 2026, à la salle des fêtes ainsi que sur la place.

La manifestation est réservée aux particuliers. La vente d'objets neufs, alimentaires, dangereux, illégaux ou contrefaits est interdite.

L'inscription est obligatoire.

Les emplacements sont attribués par l'organisateur et ne peuvent être ni échangés ni cédés.

L'installation des stands se fera de 06 heures à 07 heures 30.

Les exposants sont responsables de leurs biens.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Toute participation vaut acceptation du présent règlement.